

Classifications croisées: les données peuvent être croisées pour l'ensemble des caractéristiques mentionnées précédemment.

Période de référence

Mois, trimestre et année.

Une lésion figure dans les statistiques portant sur la période au cours de laquelle l'accident a été déclaré à l'autorité compétente.

Le temps de travail perdu du fait de la lésion est inclus dans les statistiques portant sur la période au cours de laquelle la victime a repris le travail.

Estimations

Nombres totaux.

Taux de fréquence: (Nombre total de lésions / Nombre moyen de salariés) x 1 000

Taux de gravité: (Nombre total de jours civils d'incapacité de travail temporaire / Nombre moyen de salariés) x 1 000.

Durée moyenne: (Nombre total de jours civils d'incapacité de travail temporaire / Nombre total de lésions dont l'incapacité de travail temporaire s'est terminée pendant la période de référence.)

Historique des statistiques

Les statistiques ont été compilées pour la première fois en 1992, avec l'objectif d'orienter l'activité de prévention des accidents du travail.

Depuis 1992, des changements sont intervenus comme suit:

- nouvelles définitions;
- nouveaux formulaires;
- nouvelles classifications des branches d'activité, des professions, des activités exécutées au moment de l'accident, etc.

Documentation

Séries disponibles: Information non disponible.

Références bibliographiques: Les données sont publiées dans: Commission Nationale de Statistique: *Annuaire statistique*.

idem: *Statistique sociale* (publication annuelle).

Gouvernement de la Roumanie: *Rapport du développement humain en Roumanie* (publication annuelle).

Ministère du Travail et de la Protection Sociale: *Bréviaire statistique dans le domaine du travail et de la protection sociale* (publication trimestrielle).

idem: *Bulletin statistique dans le domaine du travail et de la protection sociale* (publication trimestrielle).

idem: *Analyse statistique d'accidents du travail en Roumanie* (publication annuelle).

Les données générales paraissent dans les publications nationales. Des données détaillées sont publiées dans *Analyse statistique d'accidents du travail en Roumanie*. A la demande, des données générales ou détaillées peuvent être fournies, sur disquette.

Données publiées par le BIT: Les données suivantes sont communiquées régulièrement au BIT en vue de leur publication dans l'*Annuaire des statistiques du travail* concernant les lésions déclarées (y compris les accidents de trajet), selon l'activité économique: nombre de personnes blessées mortellement, nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail, total de ces deux groupes; taux de lésions mortelles; journées perdues par les personnes blessées ayant perdu du temps de travail. Le nombre de personnes à risque (nombre total de salariés) est également communiqué et enregistré dans la base de données LABORSTA.

Critères de protection: La publication des données sur les lésions professionnelles n'est pas soumise à restrictions.

Normes internationales

Les normes et les directives statistiques internationales ont été suivies à l'occasion de la dernière révision (1995-1996) des concepts, définitions et méthodes utilisés pour compiler les statistiques.

Les organismes représentatifs des employeurs et des travailleurs et d'autres utilisateurs ont été consultés lors de la dernière révision des concepts, définitions et méthodes.

Méthode de collecte des données

Législation: Loi du marché du travail.

Notification: L'employeur ou le chef de l'entreprise doit notifier l'Inspection d'Etat Territoriale pour la Protection du Travail tous les accidents du travail. L'information est ensuite transmise au

Ministère du Travail et de la Protection Sociale et la Protection du Travail. Un formulaire officiel est utilisé pour la déclaration. Il est accompagné d'instructions.

Données notifiées: Le formulaire officiel utilisé pour la déclaration d'accident fournit les informations suivantes:

- i) informations sur l'employeur: nom, activité économique, taille, forme de propriété;
- ii) informations sur la personne blessée: âge, sexe, profession, nombre d'années d'anciennetés dans le travail et au lieu de travail, état civil, nombre d'enfants à charge, (dans le cas d'accidents mortels) situation dans la profession;
- iii) information sur l'accident: heure, jour, mois, année, poste (dans le cas du travail posté), agent matériel en relation avec la lésion, type d'accident, tâches exécutées au moment de l'accident, événement ayant provoqué l'accident, lieu, nombre total de victimes, causes de l'accident;
- iv) information sur la lésion: partie du corps blessée, type de lésion, degré d'invalidité;
- v) informations sur le type d'accident, temps de travail perdu, date et mode de la fin de l'incapacité temporaire de travail (reprise d'activité, invalidité ou décès).

Changements prévus: Néant.

RUSSIE, FEDERATION DE

Organisme responsable des statistiques

Russian Statistical Agency (*Agence russe de statistiques*).

Périodicité

Annuelle.

Source

Rapports des lésions professionnelles faits par les entreprises et organisations aux organes statistiques nationaux au niveau régional.

Objectifs et utilisateurs

Fournir des informations aux organismes économiques du gouvernement pour évaluer l'efficacité des mesures prises.

Principaux utilisateurs: Autorités exécutives.

Portée

Travailleurs: Les salariés.

En 1997, environ 32,000,000 de personnes étaient couvertes par les statistiques.

Activités économiques: Les activités économiques ne sont pas toutes prises en considération. Les activités avec de faibles taux de lésions ne sont pas couvertes, dont: commerce de détail, éducation, science et services liés, culture et art, finance, administration et management.

Régions géographiques: Ensemble du pays.

Etablissements: Les petits établissements ne sont pas pris en compte.

Types d'accidents du travail couverts

Les statistiques couvrent les lésions déclarées dues à tous les accidents du travail, y compris les accidents de trajet survenant lors du trajet vers ou depuis le lieu de travail, si le transport est fourni par l'employeur. Les accidents du trafic dans lesquels sont impliqués des travailleurs en service et qui se produisent dans le cas d'un emploi rémunéré, sont traités comme des accidents du travail.

Les statistiques de maladies professionnelles sont compilées et publiées séparément.

Concepts et définitions

Les termes employés et leurs définitions correspondent à ceux employés dans la résolution concernant les statistiques des lésions professionnelles (résultant d'un accident du travail) adoptée par la Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (1998), excepté pour les points suivants:

Accident de trajet: accident qui se produit sur le chemin direct entre le lieu de travail et

- le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas; ou
- le lieu où il/elle reçoit son salaire, qui entraîne la mort ou une lésion personnelle avec une perte de temps de travail.

Période d'absence du travail minimum: une journée.

Période maximale pour qu'un décès soit considéré comme une lésion professionnelle mortelle: sans objet.

Types de données compilées

- a) *caractéristiques personnelles des personnes blessées*: sans objet;
- b) *temps de travail perdu*;
- c) *caractéristiques des accidents*: cause de l'accident, type d'accident, nombre de personnes blessées;
- d) *caractéristiques des lésions*: mort ou durée d'incapacité;
- e) *caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail*: région, activité économique; type de propriété, taille de l'établissement.

Mesure du temps de travail perdu

Le temps de travail perdu est mesuré en journées de travail. Il est compilé pour tous les types de lésions professionnelles, à l'exception des lésions mortelles, de la manière suivante:

- incapacité temporaire de travail: nombre de jours d'incapacité (fourni par une institution médicale);
- incapacité permanente de travail: nombre de jours d'incapacité temporaire jusqu'à l'incapacité permanente de travail.

Les absences temporaires de moins de une journée pour traitement médical ne sont pas comprises.

Classifications

- a) *accidents mortels ou non mortels*;
- b) *degré d'invalidité*;
- c) *activité économique*;
- d) *profession*: ne s'applique pas;
- e) *type de lésion*: ne s'applique pas;
- f) *cause de l'accident*: cause de l'accident, type d'événement;
- g) *durée d'absence du travail*;
- h) *caractéristiques des travailleurs*: sexe, groupe d'âge (moins de 18 ans, 18 ans et plus);
- i) *caractéristiques des accidents*: nombre total de personnes blessées;
- j) *caractéristiques des employeurs ou des lieux de travail*: taille de l'établissement, région, type de propriété.

Classifications croisées:

- cause de l'accident et activité économique;
- type d'événement et activité économique.

Période de référence

Une année.

Une lésion figure dans les statistiques portant sur la période (année) au cours de laquelle l'accident s'est produit.

Le temps de travail non effectué figure dans les statistiques portant sur la période (année) au cours de laquelle la personne a repris son travail.

Estimations

Totaux:

- nombre de personnes blessées, dont celles blessées mortellement;
- nombre de jours de travail perdus.

Moyennes:

- nombre de jours perdus par personne blessée

Taux de personnes blessées pour 1,000 travailleurs.

Historique des statistiques

Les statistiques ont été compilées par région depuis 1980. Depuis 1994, les données ont été compilées selon l'activité économique.

En 1996, le nombre d'activités économiques couvertes a été réduit, et depuis, de petits établissements dans les activités couvertes ont été exclues.

Documentation

Séries disponibles: Les tableaux suivants sont établis:

- nombre de personnes blessées, dont celles blessées mortellement;
- nombre de jours d'incapacité de travail;
- taux de personnes blessées pour 1,000 travailleurs;
- nombre de jours d'incapacité par personne blessée.

Références bibliographiques: Les données sont publiées dans:

Russian Statistical Agency: *Russian Statistical Yearbook*.

Des informations méthodologiques sur les statistiques sont disponibles dans:

idem: *Methodological regulations on statistics*.

Données publiées par le BIT: Les tableaux suivants sont communiqués régulièrement au BIT en vue de leur publication dans *l'Annuaire des statistiques du travail*, concernant les lésions professionnelles déclarées: nombre de personnes blessées mortellement, nombre de personnes blessées ayant perdu du temps de travail, total de ces deux groupes; nombre de jours de travail perdus par les personnes blessées ayant perdu du temps de travail; taux de lésions mortelles. Le nombre de personnes à risque (total des personnes occupées) est également fourni et enregistré dans la base de données LABORSTA.

Critères de protection: Les données générales sont publiées, mais les données se rapportant aux employeurs individuels sont confidentielles.

Normes internationales

Les normes de statistiques internationales ont été suivies lors de la mise au point des méthodes utilisées pour réunir et compiler les statistiques.

Les organisations qui représentent les employeurs et les travailleurs et d'autres utilisateurs ont été consultées lors de la mise au point du système statistique.

Méthode de collecte des données

Type d'enquête: Enquête des établissements. Les établissements chargés des enquêtes envoient des rapports aux organismes nationaux de statistiques avec des résumés des informations sur les lésions professionnelles pendant la période de référence.

Données collectées:

- i) nombre de personnes blessées;
- ii) temps de travail perdu;
- iii) renseignements sur l'employeur; région, activité économique, type de propriété.

Univers de l'enquête: non disponible.

Echantillonnage: Enumération complète des établissements de grande taille et de taille moyenne dans les activités économiques couvertes. Les petits établissements sont exclus.

Opérations sur le terrain: Les données sont recueillies une fois par année.

Traitement des données: Les informations sont vérifiées par ordinateur.

Estimations: Nombre total de personnes blessées, taux de lésions et nombre moyen de jours perdus par personne blessée.

Fiabilité des estimations: non disponible.

Changements prévus: aucun.

SLOVAQUIE

Organisme responsable des statistiques

Statistical Office of the Slovak Republic (SO SR) (*Bureau de statistiques de la République de Slovaquie*).

Périodicité

Deux fois par année.

Source

Rapports semestriels sur les lésions professionnelles soumis par les entreprises du bureau de statistiques (IRS).

Objectifs et utilisateurs

Fournir des informations sur le nombre de lésions professionnelles dans un but préventif.

Principaux utilisateurs: Autorités du gouvernement central, principalement, le ministère du Travail, affaires sociales et famille, ministère de la santé, Assurances sociales, bureau sur la sécurité au travail, Bureau des mines, etc.

Portée

Travailleurs: Toutes les personnes occupées possédant une assurance maladie, y compris les employés de l'état, d'entreprises privées et de coopératives, travailleurs indépendants: artistes, travailleurs scientifiques, journalistes, etc.

En 1998, 1,094,371 travailleurs ont été couverts par les statistiques.

Activités économiques: Ensemble des activités économiques et secteurs.

Régions géographiques: Ensemble du pays.

Les travailleurs blessés à l'étranger, ainsi que les travailleurs non résidents dans le pays ne sont pas inclus.